

Habitation—Loi

vendre cette idée à ses collègues du cabinet, mais qu'il n'y a pas réussi car à mon avis le ministre saurait comment réduire les taux d'intérêt s'il était vraiment sérieux. Je pense que ses collègues du cabinet n'ont pas été d'accord avec certaines de ses idées. Le programme qu'il a présenté ne réduira pas les taux d'intérêt ni le loyer de l'argent pour ceux qui ont de la difficulté à faire les paiements, qui sont élevés même pour une maison à prix modéré.

J'aimerais dire un mot du coût élevé des terrains, car je m'inquiète particulièrement de certains maux qui affligent la Colombie-Britannique depuis quelques temps. Cette province a adopté une politique de tenure à bail, et j'ai en ma possession une brochure qui traite d'un important programme de construction de logements auquel le gouvernement fédéral participe à part égale avec la province, en vue de louer des logements provinciaux, non pas seulement aux défavorisés, mais à toute la population. Construits sur des terrains appartenant à la province, ces logements demeureront sa propriété. La brochure ne précise pas qui sera chargé de les entretenir, mais le gouvernement fédéral devrait apparemment en assumer également le coût à part égale avec la province.

J'ignore si le ministre s'inquiète autant que moi de certaines idées qui ont vu le jour ces derniers temps à Victoria. En fait, le gouvernement de cette province a déclaré il y a deux ou trois ans que personne ne pourrait plus acheter de terrains dans cette province, que toutes les terres seraient confiées à la Couronne et que ceux qui voudraient devenir propriétaires devraient se satisfaire de la tenure à bail. J'estime que le ministre et la Société centrale d'hypothèques et de logement devraient veiller à ce que les Canadiens de la Colombie-Britannique puissent choisir librement entre louer leur terrain du gouvernement ou le posséder en propre.

Je déplore le fait que la loi et la Société servent à confirmer le gouvernement de la Colombie-Britannique dans son attitude à l'égard des terrains.

J'aimerais maintenant quitter les zones métropolitaines pour dire un mot des difficultés qui assaillent les habitants des régions du Nord et du Centre de notre pays par suite de l'application de divers programmes. Le ministre et mes collègues le savent, de nombreux Canadiens de ces régions trouvent nécessaire d'habiter des maisons mobiles. Ces maisons sont le seul moyen pour un grand nombre d'entre eux de trouver un abri, du fait que certaines institutions financières autres que les maisons financières traditionnelles leur fournissent les moyens de les acheter. C'est un mode de logement moins dispendieux. De par la nature même de leur emploi et de leur situation de famille, d'autres jugent la mobilité nécessaire et remorquent leur maison à leur gré. Or, les municipalités et les propriétaires de terrains à roulettes éprouvent de plus en plus de difficultés à fournir les services nécessaires pour répondre à la demande.

Le programme prévu dans le bill n'offre aucune solution au problème des exploitants privés ou des municipalités, pas plus qu'il ne les aide à assurer les services très coûteux, dont les services d'eau et d'égoûts. On peut bien sûr prétendre, lorsque les installations sont requises près d'une municipalité, que celle-ci peut demander de l'aide pour ses déversoirs d'égoût, mais aucune assistance financière n'est offerte aux entrepreneurs privés ou aux municipalités pour l'aménagement des terrains ou l'installation de ces services essentiels. C'est là une omission très grave. Le bill n'en reconnaît pas le besoin, il n'y répond pas.

Le don de \$500 à l'achat d'une maison ne s'applique pas au propriétaire d'une maison mobile à moins qu'il n'ait

[M. Oberle.]

vécu sur un lot pendant cinq ans. Celui-ci, bien entendu, ne s'engage pas par bail, et il n'achète pas un lot pour cinq ans parce qu'il peut être appelé à travailler sur un chantier de construction à la baie James ou à la construction d'un barrage sur la rivière la Paix. Si donc il occupe un lot pendant cinq ans, il n'est pas mobile; aussi, on fait une distinction injuste envers un grand nombre de Canadiens qui doivent gagner ainsi leur vie.

Bien des programmes ne s'appliquent tout simplement pas aux régions rurales. Prenons la question des fosses septiques. Je sais que le ministre actuel et son prédécesseur ont dit qu'ils laissaient à la discrétion des hauts fonctionnaires de l'endroit l'autorisation des prêts directs pour l'achat de maisons reliées à des fosses septiques. Dans la réalité, cela ne fonctionne pas. Je puis en donner la preuve au ministre. Je puis lui montrer des douzaines de lettres qui m'ont été adressées, et auxquelles j'ai donné en vain suite en m'adressant au bureau de Prince George qui s'occupe des deux tiers de la province de la Colombie-Britannique.

Si l'on n'a pas accès aux institutions prêteuses traditionnelles, les municipalités plus modestes, non constituées en sociétés et dépourvues de services d'eau et d'égoûts, ne peuvent emprunter. On ne prête pas directement, non plus, à ceux qui vivent en bordure de ces régions, sur des petits lopins de terre, comme cela se fait au Canada. Et l'on se renvoie la balle.

Si je me reporte au programme d'aide à l'acquisition d'une maison qui est censé être une innovation importante et un exemple remarquable de ce que l'on peut faire pour résoudre le problème du logement au Canada, je constate qu'il pose simplement plus de problèmes dans les régions centrales et septentrionales du Canada.

• (1730)

Le ministre et ses fonctionnaires ne se rendent pas compte que le coût de construction représente une partie minime du coût d'une maison. Les gens qui se trouvent là-bas doivent faire preuve d'ingéniosité pour trouver de nouvelles façons moins coûteuses de construire les maisons. L'entretien coûte cher, cependant, et aucun des programmes actuels n'entreprend de régler ce problème. Les frais de chauffage et d'entretien d'une maison sont beaucoup plus élevés dans ces régions que le coût de construction. Bien que les paiements puissent être peu élevés grâce au programme d'aide à l'acquisition d'une maison et à d'autres programmes sociaux, le coût de l'entretien peut placer une maison hors de la portée de bien des familles. On devrait s'occuper tout spécialement de ce problème.

J'aimerais parler maintenant du logement autochtone et rural. Je me suis renseigné auprès du service d'information de la Société centrale d'hypothèques et de logement au sujet de ce programme. On m'a répondu qu'il n'existait aucun programme de ce genre, mais que c'était plutôt une combinaison de tous les programmes relevant de la société. Après de longues et pénibles délibérations avec les autochtones du Canada, le ministre a annoncé le 27 mars que 50,000 maisons seraient construites pour les autochtones d'ici à cinq ans.

En réponse à ma question du 27 novembre, le ministre a déclaré qu'un dépliant sur les programmes relevant de son ministère serait distribué aux députés. Ce dépliant est arrivé il y a environ une semaine. Les divers programmes y sont énumérés, mais celui concernant le logement autochtone et rural ne se trouve pas parmi eux. On mentionne ce programme à la dernière page d'une autre brochure intitulée: «Quick Review for Ready Reference». Le